

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA FEMME DE FAMILLE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

OBSERVATIONS SUR LE DSRP II

Ajouter à la page 20 paragraphe 83

Sur un horizon temporel à court moyen et long terme, il conviendra de mettre en œuvre une lettre de politique de développement familial et social cohérente et intégrée en vue de la promotion des groupes vulnérables dont les objectifs généraux seront :

- d'assurer la protection des droits des groupes vulnérables ;
- de contribuer à la satisfaction de demande sociale globale de la population ;
- de promouvoir l'égalité de chance pour tous dans les politiques programmes et projets de développement ;
- d'instaurer un cadre institutionnel durable et propice au développement familial et social.

Page 44 paragraphe 217

Ajouter : A ce titre la mise en œuvre du programme décennal de développement familial et social demeure une impérieuse nécessité.

Ce programme qui couvre l'ensemble des interventions dans le secteur du développement familial et social pour la période 2007 2016 a pour ambition d'apporter une meilleure coordination et une meilleure vision globale de ce secteur.

En outre, il permettra une plus grande synergie du Gouvernement, des partenaires au développement, des organisations de la Société civile.

Les objectifs majeurs de ce programme décennal sont :

1. d'Assurer la protection des droits des groupes vulnérables
2. de contribuer à la satisfaction de la demande sociale de la population
3. de promouvoir l'égalité de chance pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement
4. de mettre en place un cadre institutionnel durable propice au développement .

Page 23 : Au paragraphe 98 : Après « stratégies retenues » ajouter

« A ce propos le Gouvernement du Sénégal a élaboré une stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre qui vise les objectifs suivants : (i) clarifier la vision des questions de genre au niveau de l'Etat mais aussi au niveau des autres acteurs de développement, (ii) déterminer les nouvelles orientations et priorités d'action pour accélérer la promotion équitable des femmes et des hommes dans la société, (III)

faciliter la prise en compte des questions de genre par les interventions en matière de développement.

Elle s'articule autour de quatre enjeux identifiés par l'évaluation du 2^{ème} PANAF ainsi libellés :

- valorisation de la position sociale de la femme et renforcement de ses potentialités ;
- promotion économique des femmes urbaines et rurales ;
- promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs entre les femmes et les hommes et renforcement de l'accès et de la position au niveau des sphères de décision ;
- amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité genre ».

Page 46 : enlever à la fin du point 233 « dont le plan d'action est en cours de finalisation »

Ajouter à l'axe création de richesses au niveau des politiques sectorielles : « le genre comme secteur ».

Axe 1 : Création de richesse

Secteur : Genre

Objectif/stratégies : promouvoir l'équité et l'égalité de genre

Actions prioritaires

- mise en œuvre de la matrice d'intervention de la SNEEG dans tous les secteurs concernés
- intégration du genre dans tous les budgets sectoriels
- élaboration d'une enquête budget temps pour la valorisation du travail domestique.

Objectif 4 : Secteur Agriculture

Remplacer accord cadre Etat-SONACOS-CNIA par Etat et opérateurs

Objectif 3 : Secteur Elevage

Ajouter la valorisation des sous produits de l'élevage au développement de la production laitière locale

Objectif 5 : Secteur transport mobilité urbaine

Ajouter à l'objectif : l'accès

Objectif 2 : Secteur entrepreneuriat et Micro finance

Ajouter à la ligne d'action 1 le marketing social

Axe 2 : Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base

Objectif 5 : Secteur Education et formation

Ajouter la ligne d'action mise en place de l'éducation intégratrice

Objectif 6 : remplacer l'accès et la durée de séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement par « contribuer à l'égalité de chance d'accès de réussite et d'achèvement à tous les niveaux du système éducatif »

Objectif 10 : Ajouter deux lignes d'action :

- promotion de l'approche intégratrice dans toutes les écoles
- transformer les structures spécialisés qui existent en écoles intégratrices

Objectif 5 : Secteur santé

Ajouter une ligne d'action : « Renforcement du partenariat pour une amélioration de la couverture sanitaire et la qualité des services obstétricaux.

Axe 3 : Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes

Objectif 2 : Ajouter une ligne d'action : Application effective des textes et conventions pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes

Objectif 8 : Ligne d'action 17 : Mesures visant l'articulation entre les mutuelles et le système formel de sécurité sociale.

Objectif 12 : Remplacer assistance sociale par aide sociale à l'autonomisation
Ligne d'action 27 à remplacer par : Projet de loi portant création et décentralisation du fonds de solidarité nationale et du fonds de calamité.

Secteur personnes handicapées à remplacer par personnes en situation d'handicap.
Ligne d'action 30 : supprimer le mot orthopédie et équipements sanitaires à la ligne d'action 31

Ligne d'action 35 : prendre des mesures incitatives à l'endroit des employeurs à la place de sensibilisation

Secteur femmes en situation de vulnérabilité

Objectif 17 : Ajouter « et des jeunes filles »

Ajouter dans les lignes :

- mise en œuvre de la matrice d'intervention de la SNEEG
- création d'un observatoire des droits de la femme et de l'enfant
- harmoniser les textes sénégalais avec les protocoles ratifiés

Objectif 18 : Ajouter aux lignes d'action :

- création d'une banque de données.

Secteurs enfants en situation de vulnérabilité

Objectif 20 : Ajouter aux lignes d'action :

- élaboration et mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la mendicité des enfants

- élaboration et mise en œuvre des programmes sur l'enregistrement des enfants à la naissance

Objectif 21 : Ajouter aux lignes d'action

- programme de renforcement des structures d'accueil et de prise en charge des enfants (Centres d'accueil) CPRS, Centre d'Information et d'Orientation des Enfants en Situation difficile GUINDI
- programme de réinsertion des talibés
- programme d'amélioration du cadre de vie des daaras

Objectif 22 : Ajouter aux lignes d'actions :

- Institutionnalisation du parlement des enfants

Secteur population

Ajouter un objectif : contribuer à la prise de conscience des familles sur leurs droits, devoirs et responsabilités

Lignes d'action :

- recherche /action sur les droits, devoirs et responsabilités actuelles de la famille
- mise en place de cadre de concertation et d'échanges des familles sur les questions les concernant